



Biver, le 22 juin 2022

Le conseil communal est convoqué à la séance n°04/2022 qui aura lieu le
30 juin 2022 à 10.30 heures à la Maison Communale

ORDRE DU JOUR

En séance publique

Organisation scolaire

- 1) Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2022-2023 et du Plan d'encadrement périscolaire 2022-2023

Patrimoine

- 2) Demande d'avis du Ministère de la Culture concernant le classement comme patrimoine culturel national du bâtiment voyageur et de l'ancienne lampisterie de la Gare de Wecker

Sylviculture

- 3) Résiliation du contrat de bail relatif au bureau du préposé au triage de Biver

Règlements communaux

- 4) Confirmation de règlements temporaires de la circulation

Rapports et Divers

- 5) Syndicats intercommunaux – rapports des délégués
- 6) Divers

Pour des raisons organisationnelles et de gain de temps, les conseillers communaux peuvent remettre leurs questions par écrit au bourgmestre pour le 28 juin 2022 au plus tard (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

Le collège échevinal,

Pierre BAYONNOVE
secrétaire communal

Marc LENTZ
bourgmestre

Sylvie STEINMETZ
Marc GREIS
échevins